
REGLEMENT QUINZAINE COMMERCIALE

ARTICLE 1 :

La commune de Fonsorbes, immatriculée sous le numéro SIRET 21310187600018, dont le siège social est situé rue du 11 Novembre 1918 à 31470 Fonsorbes

Organise un jeu gratuit avec tickets à gratter, et sans obligation d'achat, dans le cadre de l'opération « QUINZAINE COMMERCIALE » qui se déroulera du **27 novembre au 12 décembre 2020 inclus**.

ARTICLE 2 :

Ce jeu est organisé chez les commerçants participant à l'opération « QUINZAINE COMMERCIALE » sur Fonsorbes et est ouvert à toute personne majeure (à la date du jeu).

ARTICLE 3 :

Pour participer à ce jeu, il suffit de venir récupérer un ticket à gratter chez les commerçants participants.

Un seul ticket sera remis par jour, par personne et par un même commerçant.

ARTICLE 4 :

Les lots gagnés sont fournis par les commerçants participants et seront remis au(x) gagnant(s) tiré(s) au sort la semaine suivant la fin du jeu.

ARTICLE 6 :

Les lots gagnés sont incessibles et ne peuvent donner lieu à aucun échange ou remise de leur contre-valeur, totale ou partielle, en nature ou en numéraire.

ARTICLE 9 :


Les gagnants autorisent expressément les organisateurs à utiliser leurs noms et prénoms dans le cadre de tout message et/ou manifestation publicitaires ou promotionnels, sur tout support sans que cette autorisation ouvre droit à d'autre contrepartie que celle du lot offert.

ARTICLE 10 :

Le règlement est consultable sur le site internet de la mairie de Fonsorbes et chez les commerçants participants.



La Maire,



Françoise SIMEON